

Baby-sitting ! - 1/1

Quand on a besoin d'un peu d'argent et qu'on aime les enfants, c'est un bon moyen...

Bien sûr, on n'a légalement pas le droit de travailler avant l'âge de 16 ans, mais bon le baby-sitting, c'est une autre histoire ! Evidemment, avant 14 ans, ce n'est pas la peine, soyez patientes ! (parce que oui en général c'est les filles !). Mais, à l'âge de 14, 15 ans, vous pouvez commencer le baby-sitting ! (si vous ne voulez pas avoir d'ennui, on ne sait jamais !, il faut que vos employeurs obtiennent une autorisation de travail à la Direction Départementale du travail et de l'emploi). Ca y est, vous êtes prêtes ? Les étapes :

~ **Passer une petite annonce**, ou bien en trouver une où des parents cherchent une baby-sitter (mais malheureusement, c'est très rare !). Il faut tout de même avoir un minimum d'expérience : soit avoir déjà gardé des frères, des soeurs, des cousins... Vous saurez plus à quoi vous attendre !

~ Ensuite, le plus long **attendre** que quelqu'un vous appelle, ça peut évidemment prendre du temps mais bon un peu de patience (!). Lorsqu'un parent vous appelle, **fixez une rencontre** (si possible avec le ou les enfant (s) à garder). Le jour de celle-ci, ne mentez pas (ne dites, pas que vous avez une grande expérience alors que vous n'avez jamais gardé d'enfants). Intéressez-vous aux goûts du petit (ses jeux, ce qu'il mange...).

Enfin, fixez les tarifs, en moyenne 5. 34 € de l'heure à Paris, et un peu moins en Province : 3. 81 € l'heure !

~ Si les parents vous "embauchent", tant mieux, sinon **ne vous découragez pas !**

~ Le jour/ le soir de votre garde, **prévoyez** des occupations pour le bout de chou, emmenez du travail pour la sieste, la nuit...

Quelques sites

<http://www.123baby-sitting.com>

<http://www.yoopala.com>

Ces 2 sites mettent en relation des parents et des jeunes dans toute la France sous forme de petites annonces. Le deuxième propose "le guide du bébé", les solutions si bébé pleure, s'il s'est fait bobo...